

Autorisation de diffusion d'images
valable pour l'année scolaire 2023/2024

Je soussigné(e) :

Parent(s) de l'enfant :

scolarisé en classe de :

Autorise(nt) les enseignants, le personnel de l'école primaire de Saint Martin sur le Pré ou le personnel communal à photographier ou filmer mon enfant ou ses productions au cours d'activités pédagogiques ou reflétant la vie scolaire afin de les diffuser :

- Au sein de la classe *auprès des autres élèves ou des parents d'élèves*
- Au sein de l'école ou de l'inspection Châlons Nord *pour servir de base de base de travail aux enseignant(e)s*
- Dans les cahiers des élèves de l'école
- dans le journal de la commune « le Saint Martinais »
- dans le journal local « L'union »
- lors d'une exposition au sein de l'établissement ou de la commune.
- Sur la plateforme Educartable

Fait à :

Le :

Signature des parents :

Récépissé de lecture de la charte de la laïcité
et de la charte informatique
valable pour l'année scolaire 2023/2024

Je soussigné(e) :

Parent(s) de l'enfant :

scolarisé en classe de :

atteste avoir pris connaissance : - de la charte de la laïcité
- de la charte informatique.

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Père

Mère

Enfant

Autorisation de communication d'adresse mail
à destination de la mairie

Je soussigné(e) **Autorise** la directrice de l'école à communiqué mon adresse mail, déjà en possession de l'école, à la mairie afin de faciliter la communication entre les services périscolaires et les familles. La mairie s'engage à ne pas diffuser cette adresse mail.

Fait à :

Le :

Signature des parents :